

Le 28 août 2025

Aux parents des élèves de Mont-Saint-Louis

OBJET : Nouvelle directive concernant les modalités de départ des élèves

Chers parents,

Dans le souci **d'assurer la sécurité de nos élèves** et d'uniformiser nos procédures, nous souhaitons vous informer de la nouvelle directive du Centre de services scolaire des Phares concernant les modalités de départ de l'école.

À partir de maintenant, nous vous demandons de maintenir une modalité de départ stable pour votre enfant, que ce soit à pied, en autobus ou au service de garde.

Modifications exceptionnelles

Si vous devez exceptionnellement modifier la modalité de départ, vous devez communiquer avec l'école et le service de garde (si besoin) par téléphone, **au plus tard le lundi à 10 h** pour la semaine en cours.

En cas d'urgence seulement, les changements pour le jour même doivent être communiqués au secrétariat et au service de garde (si besoin) **avant 10 h**.

Confirmation des changements

Tous les changements demandés pour le service de garde ou l'école doivent être confirmés par un courriel de la responsable ou de la secrétaire pour vérifier qu'ils ont bien été pris en compte.

Plan B (si la demande de changement n'est pas confirmée)

Vous devez prévoir un plan B en cas d'impossibilité de répondre à une demande de changement de dernière minute.

Communication des absences

1. Absence à l'école :

Vous devez signaler l'absence de votre enfant avant le début des cours via **Mozaik-Portail**, par **téléphone au secrétariat** au 418 736-4965, poste 1 ou par **courriel** montstlouis@cssphares.gouv.qc.ca. Les autres moyens de communication (agenda, Postit, Messenger, etc.) *ne seront plus acceptés*.

2. Absence au service de garde :

Vous devez communiquer directement avec le service de garde par **téléphone** au 418 736-4965, poste 3 ou par **courriel** sg-amilouis@cssphares.gouv.qc.ca

Afin de garantir la sécurité de tous les élèves, nous comptons sur votre soutien dans ce resserrement des mesures de sécurité lors des départs.

Nous vous remercions de votre collaboration dans l'application de ces nouvelles directives. Elles visent à garantir un environnement sécuritaire et bien organisé pour vos enfants.

PL/jb


Patrick Leclerc,
Directeur